



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
18	1	0

Date de convocation
Le 25 mai 2022

Objet de la délibération

Tarifification théâtre

N° 2022//06-D08

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 03/06/2022

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 059-215901281-20220601-202206D08-DE

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 1^{er} JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} juin, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC FICHELE, A.TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, G CHATEAU, S. DUMORTIER, E BARBAY, G, OUDAERT, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY

Absents excusés avec pouvoir : TREDEZ >pouvoir à MC. FICHELE, P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, JM. CLERFAYT >pouvoir à E. BARBAY, G.TRAPASSO>pouvoir V. PARABOSCHI

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. Ducourau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Capinghem organise, le 30 avril une représentation de la pièce de Théâtre « Ma famille est un boulet » il est nécessaire de fixer un droit d'entrée.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE

- de fixer le droit d'entrée à 7€ pour les adultes et 3€ pour les enfants
- d'adopter les propositions susvisées

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,
Christian MATHON

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.